



Examen de chasse



Cette fiche d'inscription dûment complétée doit être renvoyée par lettre recommandée à la poste, pour le 31 janvier 2017 au plus tard, à l'adresse indiquée ci-contre



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de la Nature et des Forêts
Direction de la Chasse et de la Pêche

Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Mme Lydia LADRILLE

Tél. : 081 33 58 50

Courriel : lydia.ladrille@spw.wallonie.be

Examen de chasse 2017 Inscription

1. Coordonnées du demandeur

M. Nom Prénom

Mme

Date de naissance
 / /

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité Pays

Téléphone privé Téléphone bureau GSM

Courriel

2. Inscription à l'examen de chasse

2.1. Épreuve

Épreuves théorique et pratique

Épreuve pratique seule

NB : ne peuvent s'inscrire à l'épreuve pratique seule que les personnes possédant une attestation valide de réussite à l'épreuve théorique de l'examen de chasse organisé en Région wallonne.

Épreuve théorique réussie en Région wallonne

(À compléter si inscription à l'épreuve pratique seule)

Attestation ou Certificat	Année / Numéro
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Attention, n'oubliez pas de remplir la page suivante du formulaire.

2.2. Période

(Facultatif : cocher la période souhaitée, il en sera tenu compte dans la mesure du possible)

Épreuve pratique, 1ère sous-épreuve - Mois de mai

- Période 1 - 1ère semaine
 Période 2 - 2ème semaine
 Pas de préférence

NB : À l'issue de la 1ère sous-épreuve, vous pourrez indiquer sur place vos préférences pour la seconde se déroulant fin mai

2.3. Langue

- Langue française
 Langue allemande

3. Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné :

Nom

Prénom

déclare sur l'honneur connaître le programme des épreuves théorique et pratique de l'examen de chasse et satisfaire aux conditions de participation.

Lieu

Signature

Date

4. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : **Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement** ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif s'il est prévu dans la procédure.



*Si votre insatisfaction demeure **après** ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.*

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://mediateur.wallonie.be>

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.